

FICHE ENTREPRISE



Comment inscrire un(e) apprenti(e) au BTP CFA Loire-Atlantique

Fiche à compléter par l'employeur et à adresser au CFA

par courrier au BTP CFA Loire-Atlantique – 27 rue de la Rivaudière – BP 60159 – 44802 SAINT-HERBLAIN CEDEX
par courriel à btpcf.saintherblain@cca-btp.fr par fax au 02 40 92 06 58 ou pour toute question : 02 40 92 17 54

L'employeur (entreprise)

RAISON SOCIALE : FORME JURIDIQUE (SARL, SA, EURL...) :

NOM et PRÉNOM du dirigeant : Activité principale (NAF ou APE) :

Adresse :

Commune, Code postal : Nbre salariés :

Tél : Fax : Courriel :@.....

Vous dépendez de : Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) . Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) Autres

OBLIGATOIRE : N° SIRET de l'établissement d'exécution du futur contrat d'apprentissage : _ _ _ / _ _ _ / _ _ _ / 000 / _ _

Accepte de former

NOM : NOM d'usage : PRÉNOM : Sexe : M / F

Adresse : Code Postal, Commune :

Né(e) le (jj/mm/aaaa) : à : Département (ou Pays si étranger) : Commune de naissance :

Nationalité : Tél. : Courriel :@.....

Régime social (sécurité sociale) : URSSAF M.S.A. Reconnu travailleur handicapé : Oui Non

En vue de préparer

(Cochez la formation souhaitée)

Formation envisagée à compléter ci-dessous	CAP	BP (Brevet Professionnel)	BAC PRO (Bac Professionnel)	M.C.	BTS	T.P. (Titre Professionnel)

Précision : BP peinture ou BP peinture européen
 CAP menuisier fabricant ou CAP menuisier installateur
 CAP installateur sanitaire ou CAP installateur thermique

Durée du contrat : 1 an ou connexe 2 ans 3 ans (pour le bac pro)

NOM et PRÉNOM du maître d'apprentissage : Date de naissance :

E-mail du maître d'apprentissage :@.....

Dates envisagées du futur contrat :

1 - Début (jj/mm/2016) : 2 - Fin (jj/mm/aaaa) : Durée (en mois) :

3 - Signature du contrat (jj/mm/2016) : **Le contrat doit être signé avant la date de début du contrat, ou le jour même.**

ATTENTION : ceci n'est pas un Contrat d'Apprentissage

- ↪ A réception de ce document, une place sera réservée au CFA (selon un ordre chronologique et en fonction des places disponibles)
- ↪ Dans tous les cas, pour que la place de l'apprenti(e) soit réservée de manière définitive, il est impératif d'adresser au CFA les 3 volets du contrat d'apprentissage, datés et signés de toutes les parties (employeur, apprenti, et son représentant légal si l'apprenti est mineur). L'inscription sera effective et définitive lorsque le contrat sera visé par le CFA

Vous accueillez des apprentis dans un de vos établissements, situé en Loire-Atlantique ?
Mandez le CFA pour simplifier vos démarches (voir au verso)

Vous accueillez des apprentis dans un de vos établissements, situé hors Loire-Atlantique ? Pour l'établissement du contrat d'apprentissage, vous pouvez solliciter, suivant les cas : la Chambre de Commerce et d'Industrie ou la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du département.

Je mandate le CFA : (uniquement pour les entreprises de Loire-Atlantique)

- ✓ Pour demander la rédaction du contrat à l'organisme consulaire compétent
La prestation de rédaction du contrat sera facturée **60 € maximum** par la Chambre consulaire qui assure la prestation (facture adressée lors de la rédaction du contrat)

MANDAT :
Plus rapide, plus simple,
plus fiable !

et

- ✓ Pour que le CFA adresse le contrat visé, directement à l'organisme consulaire concerné

Oui

Non



L'EMPLOYEUR

Convention collective applicable : Intitulé : N° IDCC (4 chiffres) :

Nom de la caisse de retraite complémentaire de l'apprenti salarié :

Adresse de la caisse de retraite : Code Postal, Commune :

L'APPRENTI(E)

Situation avant ce contrat :

Scolaire DIMA (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) Etudiant Contrat d'apprentissage Contrat professionnalisation
Contrat aidé Stagiaire formation professionnelle Salarié Demandeur d'emploi Inactivité

Intitulé du dernier diplôme préparé : Dernière classe suivie :

Diplôme le plus élevé obtenu : Date fin de scolarité :

Représentant légal, si l'apprenti(e) est mineur(e) non émancipé(e) :

NOM et PRÉNOM : Nom d'usage : Qualité : Père Mère Tuteur

Adresse : Tél :

LE CONTRAT et LA FORMATION

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers :

OUI

NON

Pour l'apprenti(e) : C'est un **premier** contrat d'apprentissage **Il (elle) a déjà été apprenti(e)** auparavant

Il s'agit d'un contrat : Pour une 1^{ère} (ou une nouvelle) formation Après échec à l'examen (redoublement) Après rupture (pendant cycle de formation)

Durée de travail hebdomadaire : 35h

Avantages en nature à déduire du salaire brut mensuel : Oui Non Si oui : Nourriture : €/jour Logement : €/mois

L'employeur atteste que le maître d'apprentissage remplit l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction : oui non

L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du contrat : oui non

Date	Signature de l'employeur	Cachet de l'entreprise

* Modalités de la prestation de rédaction du contrat d'apprentissage

Après la validation de la Fiche Entreprise, le CFA adresse un courrier de confirmation à l'entreprise et, dans le même temps, transmet la Fiche Entreprise à l'organisme consulaire concerné, en vue de l'établissement du contrat d'apprentissage.

La prestation, facturée **60 € maximum**, comprend :

- La saisie des données relatives à l'employeur, l'apprenti, le maître d'apprentissage, le contrat et la formation sur le Cerfa
- Le calcul du salaire mensuel à l'embauche et le calcul de l'évolution de la rémunération sur toute la durée du contrat
- L'évaluation de la date de fin du contrat
- La transmission du contrat à l'employeur par mail (par courrier si pas d'adresse mail communiquée)

Le contrat sera adressé sous 15 jours suivant la réception de la Fiche Entreprise par le consulaire. Vous le recevrez alors pour signature.

Dans la situation où le jeune doit valider sa précédente formation, le contrat sera adressé à l'employeur, après la réussite à l'examen. Il vous suffira de confirmer par mail à l'organisme consulaire concerné (CCI 44 ou CMAR D 44) dès l'obtention du diplôme

Attention : En cas d'informations manquantes ou incohérentes, le contrat ne pourra pas être rédigé. Une demande d'information complémentaire vous sera adressée.

En choisissant la prestation de rédaction du contrat d'apprentissage par l'organisme consulaire, l'employeur atteste :

- 1 - accepter les conditions exposées ci-dessus (modalités de la prestation)
- 2 - avoir pris connaissance des conditions qui encadrent le recrutement d'un apprenti